

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

26 SEP. 2012

**Note à l'attention de  
Messieurs les préfets de région  
Direction régionale des affaires culturelles  
Direction des affaires culturelles**

Nos réf :CC/4500

**Objet :** Directive nationale d'orientation 2013-2014-2015  
**PJ :** Quatre annexes (Programme 175, 131, 224, 334)

Dans un contexte budgétaire qui nécessite de faire des choix et de définir des priorités, j'ai décidé de porter une attention particulière aux crédits déconcentrés de l'État et à la relation que les services du ministère de la Culture et de la Communication entretiennent avec les collectivités territoriales partenaires des politiques culturelles. La présente directive et ses annexes doit vous permettre de définir votre programmation budgétaire, en rapprochant les axes principaux de la stratégie de politique culturelle que je vous propose du diagnostic territorial mené dans votre région et des opportunités d'actions à construire avec l'ensemble de vos partenaires : autres services de l'État, collectivités, acteurs culturels. Vous avez vocation à réunir les acteurs privés et publics de la culture et à jouer le rôle nécessaire de « tiers médian », dans cet univers si particulier et sensible de la culture.

**I- Dialogue et partenariat avec les collectivités.**

Un dialogue et un partenariat renouvelés avec les collectivités territoriales vont vous permettre de participer au nouvel acte de la décentralisation pour récréer un mouvement et une dynamique dans le cadre actuel de la clause de compétence culturelle partagée entre l'État et les collectivités, dont les enjeux et modalités doivent être mieux définis et clarifiés.

Si l'État doit assumer ses compétences régaliennes, notamment en matière de patrimoine, d'espaces protégés ou de contrôle des enseignements artistiques, il lui revient tout autant de veiller à accompagner l'ensemble des acteurs des politiques culturelles, en mobilisant ses services « métiers » dans une vision prospective, en utilisant ses connaissances sur l'ensemble des champs culturels pour articuler, au plus près des réalités sociales et économiques des territoires, les enjeux de la conservation du patrimoine, de la création artistique et du développement des industries culturelles.

Les éléments que vous m'avez transmis sur les relations que vous entretenez avec les différents niveaux de collectivités ont renforcé mon souhait que soit mis en place, autant que faire se peut, une instance de dialogue avec celles-ci sur chaque territoire régional, qui serait une reprise du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCDTC). Je souhaite que, dans le cadre d'un fonctionnement renouvelé des rapports que vous entretenez avec elles, vous en fassiez un lieu de mise en cohérence et d'articulation des politiques publiques pour en assurer la plus grande efficacité. Cette instance participe de mon souhait de rénover la culture de concertation et de dialogue avec les collectivités en les associant plus en amont aux réformes et à la préparation des décisions.

Au-delà des principes généraux de composition et de fonctionnement de ces nouvelles instances, je vous demande dès à présent de me faire des propositions sur des déclinaisons adaptées aux spécificités et aux bassins de vie de votre région, sur les sujets qui seront abordés en son sein et sur le calendrier possible pour les traiter, sur les modalités d'intégration et de rapprochement avec les instances existantes (COREPS, Conférences du spectacle vivant ou des arts plastiques, voire les instances de concertation mises en place par les collectivités).

Ce partenariat renouvelé doit vous permettre aussi de définir une stratégie pour l'égalité des territoires qui organisera vos propositions triennales. La poursuite d'une politique active de contractualisation territoriale est indispensable, afin que les efforts conjoints des collectivités publiques bénéficient aux territoires de manière coordonnée, priorisée et cohérente.

Je vous demande donc d'être présents et actifs dans les négociations qui vont se dérouler en 2013 pour l'élaboration d'une **nouvelle génération de CPER**. Je souhaite que vous fassiez en sorte que les enjeux artistiques, culturels et patrimoniaux soient, non seulement portés en tant que tels par vous et vos services, mais qu'ils soient pris en compte dans les politiques de cohésion sociale, de développement économique et d'attractivité territoriale.

Je souhaite que vous puissiez notamment vous appuyer pour ce faire sur les **fonds structurels européens** (FEDER, FSE, FEADER) qui ouvrent des perspectives intéressantes pour des projets culturels. Je vous demande également d'être attentif aux articulations possibles avec le domaine touristique, en y apportant la valeur ajoutée des secteurs de la création et des patrimoines.

## **II- Les priorités de votre programmation budgétaire**

### **A - Priorités d'actions**

Pour chaque programme les responsables de programme déclinent les orientations nationales dans les annexes jointes. J'attire toutefois votre attention sur les priorités qui suivent auxquelles j'attache une importance particulière et dont je vous demande de me tenir régulièrement informée :

En matière de protection des **patrimoines**, vous porterez une attention particulière au patrimoine industriel, et d'une façon générale au patrimoine en tant qu'élément de caractérisation des paysages urbains et ruraux. Une réflexion spécifique devra accompagner les décisions de protection quant à la nécessité de délimiter ou non un espace protégé aux abords du monument.

Pour ce qui concerne la qualité du **cadre de vie**, vous veillerez à la meilleure articulation avec les services des DREAL et des DDT et à une synergie, permettant de limiter l'étalement urbain et de sensibiliser élus et professionnels à ces ressources rares. Par ailleurs, vous veillerez à démocratiser l'accès à la culture architecturale et à promouvoir la qualité architecturale sur l'ensemble du territoire. La réforme des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les simplifications en cours sur la réglementation des espaces protégés sont autant d'incitations à aller vers un partage de ces responsabilités avec les collectivités territoriales.

En matière de **restauration et d'entretien des monuments historiques**, votre priorité portera d'abord sur la **sécurité des monuments** au regard de leur état sanitaire, mais en intégrant une réflexion sur leurs perspectives d'utilisation, en lien avec les territoires, ainsi que sur l'activité économique générée par leur entretien ou leurs usages. Je vous demande de veiller autant que possible à la dimension d'équité territoriale dans l'affectation de vos crédits, en prenant prioritairement en compte les besoins des territoires les moins dotés fiscalement.

Pour ce qui concerne les **musées**, vous serez très attentifs à la mise en œuvre des récolements décennaux par chaque musée de France et à la sécurisation de leur collection contre le vol. Vous accompagnerez par ailleurs la troisième année de mise en œuvre du Plan musée en région qui ne sera pas prolongé au-delà. Au vu du bilan de ce plan que vous m'adresserez, vous pourrez proposer un soutien à des opérations qui répondent aux critères de mise en valeur des collections, de dynamique des publics, d'aménagement du territoire et de mise en réseau. Ces opérations seront susceptibles d'être inscrites aux prochains contrats de plans État/régions.

Dans le domaine de la **création**, vous poursuivrez la mise en œuvre des mandats de révision des critères d'intervention de l'État en matière de spectacle vivant et d'arts plastiques. Vous veillerez à la bonne articulation des institutions labellisées et des équipes artistiques indépendantes et vous vous attacherez à faire évoluer les agences régionales du spectacle vivant en les recentrant notamment sur des activités opérationnelles d'accompagnement des équipes artistiques et de soutien à la diffusion.

Vous participerez activement au dispositif de **structuration de l'enseignement supérieur Culture** qui se poursuivra dans les 3 années à venir, notamment autour du développement de la dimension de recherche et dans le processus d'intégration des écoles culture dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

La **lecture**, première pratique culturelle, retiendra toute votre attention. Les difficultés que rencontrent actuellement les librairies doivent vous mobiliser pour accompagner le maintien des librairies de création dans les centres villes;

Je vous remercie également d'attacher une attention particulière aux développements artistiques et économiques de la **dimension numérique de la culture**, en privilégiant la veille et le soutien à l'innovation. Les nouvelles pratiques et les nouveaux outils numériques participent d'une évolution essentielle des modes d'accès à la culture à laquelle je souhaite que notre Ministère réponde de manière positive et ouverte, tout en veillant à protéger les conditions d'une rémunération juste des créateurs.

Enfin, je vous appelle à vous emparer prioritairement des enjeux de **l'éducation artistique et culturelle**, qui seront au cœur de la politique du gouvernement dans les trois années à venir. Elle s'intégrera au nouveau « pacte territorial » que je souhaite voir se tisser entre les services de l'État et les collectivités, dans un objectif partagé de généralisation et d'innovation. Je vous demande donc de privilégier les démarches partenariales et pérennes en plaçant toujours la rencontre vivante avec les œuvres, les artistes, le patrimoine au cœur des projets que vous soutiendrez. Je souhaite une mobilisation collective de l'ensemble de vos services pour poursuivre et amplifier le travail lancé pour remédier à la réelle inégalité d'accès à l'art et à la culture et pour créer les conditions d'une rencontre personnelle avec le processus artistique ou les valeurs patrimoniales. Il s'agit de permettre à chacun, et d'abord aux jeunes, de s'orienter dans une offre culturelle foisonnante en terme de contenus et de supports, mais non hiérarchisée et différenciée. Pour savoir articuler divertissement et discernement. Pour passer du statut de consommateur à celui d'amateur, et même parfois à celui d'acteur de la culture.

Vous veillerez donc à utiliser l'ensemble des ressources et des programmes car la rencontre avec l'art et la culture est multiple et toutes les voies y donnant accès doivent être encouragées. Les crédits du programme 224 doivent vous servir de « ciment » pour l'orientation de ceux des programmes sectoriels, en vous appuyant sur les outils dont vous disposez, comme la charte des missions de service public ou la circulaire sur les labels et réseaux nationaux du spectacle vivant. La fusion des actions 2 et 4 doit vous permettre de mieux articuler les politiques interministérielles et le soutien à l'éducation artistique dans toutes ses dimensions.

Je viens d'annoncer pour les prochaines semaines la tenue d'une concertation nationale sur ce sujet, en lien avec les autres ministères concernés : au premier chef bien sûr le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi les ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture et de la Forêt, de la Ville. Vous serez au cœur de sa déclinaison territoriale, qui devrait vous permettre de préfigurer des dispositifs de concertations pérennes avec l'ensemble des partenaires, à commencer par les collectivités territoriales.

## **B - Les moyens de fonctionnement**

Les crédits d'intervention sont globalement préservés et, dans certains cas, renforcés. J'ai cherché à maintenir l'appui apporté à la restauration des monuments historiques au niveau constaté en 2012. Car la culture est un atout pour les territoires, pour leur attractivité, leur vitalité et leur dynamisme. Elle peut être à la source de leur renaissance et de leur développement. Je souhaite préserver les emplois qu'elle induit, dans le secteur du patrimoine comme dans celui de la création artistique ; je vous demande une attention particulière à ce sujet.

Les crédits qui vous sont notifiés par ailleurs, notamment en fonctionnement, impliquent de votre part la réalisation d'une programmation sélective et dans certains cas de choix pour ajuster les missions aux moyens. Je souhaite que ces contraintes soient pour vous un levier permettant d'aboutir à une meilleure utilisation des ressources des Drac, en favorisant le décloisonnement et le travail en commun de vos collaborateurs : le projet de service sur lequel vous vous appuyez pourra évoluer pour accompagner cette évolution.

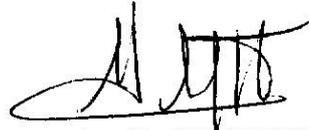
Ainsi, la collaboration des CRMH et des STAP désormais pleinement intégrés doit pouvoir encore se renforcer, au cas par cas, et je vous recommande d'expérimenter tout mode d'organisation de nature à conforter la pluridisciplinarité du travail des équipes. Vous pourrez vous appuyer sur le projet autorisation de travaux en espace protégé (ATEP).

Il en va de même des autres secteurs, autour d'enjeux transversaux et tout particulièrement de l'éducation artistique et culturelle qui est l'un des axes forts du projet culturel que porte le gouvernement pour les années à venir. La mise en œuvre du projet « subventions » et sa généralisation doivent vous aider à simplifier vos procédures et faciliter le dialogue entre tous les services, tout en renforçant la lisibilité, pour les professionnels et les collectivités territoriales, des dispositifs de soutien du ministère que vous mettez en œuvre.

Je mesure les efforts de rationalisation qui ont déjà été menés sur votre fonctionnement et je vous demande de poursuivre ce travail de mutualisation des moyens et de diminution des fonctions support, qui pourront porter sur les frais de déplacement ou d'affranchissement. Le secrétariat général se rapprochera de vos services afin de tirer les conséquences du travail de diagnostic conjoint mené en 2012 sur l'état et le dimensionnement de votre parc immobilier.

Je veillerai au maintien global de l'emploi dans les services déconcentrés du ministère dans les trois années à venir et à la bonne adéquation de vos missions aux moyens dont vous disposez.

Le dialogue de gestion sera organisé selon le calendrier ci-joint. Mon cabinet y sera particulièrement attentif. Je vous demande de me retourner pour le lundi 1er octobre vos propositions de stratégie et de programmation, qui tiennent compte de ces contraintes, dans une perspective d'action sur trois ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Filippetti', with a large, sweeping flourish at the end.

Aurélie FILIPPETTI